# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
## DU 20 SEPTEMBRE 2023

VILLE DE mondeville

DATE DE CONVOCATION

14/09/2023

AFFICHEE LE :

14/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBERATIONS

21/09/2023

DATE DE TRANSMISSION AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

25-26/09/2023

**L'an deux mil vingt trois, le 20 septembre, à 20h00**
**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni par dérogation exceptionnelle à l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales dans la Salle des fêtes communale, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

**ABSENTS** : Fabienne KACZMAREK, Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Josiane MALLET à Hélène BURGAT, Mickaël MARIE à Bertrand HAVARD, Dominique MASSA à André VROMET, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

# ORDRE DU JOUR

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE
**Rapporteur : Madame BURGAT**

1 - Information relative aux décisions prises par la maire par délégation du conseil municipal
2 - Modification du tableau des effectifs

## FINANCES, MOYENS GENERAUX ET COMMANDE PUBLIQUE
**Rapporteur : Madame MALLET**

3 - Garantie d'emprunt en faveur d'INOLYA
4 - Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires
5 - Reversement de la taxe d'aménagement pour l'exercice 2024
6 - Subvention d'équilibre 2022 au budget annexe Transport

## EMPLOI, SOLIDARITÉS, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, LOGEMENT

**Rapporteur : Monsieur HAVARD**
7 - Mise à disposition de la salle de la Vallée Barrey à l'association Bande de Sauvages
8 - Rapport annuel 2022 de la SCIC COOP 5 pour 100
9 - Convention relative aux réservations de logements sociaux par la ville de Mondeville sur le patrimoine d'INOLYA
10 - Convention relative aux réservations de logements sociaux par la ville de Mondeville sur le patrimoine de CDC HABITAT SOCIAL
11 - Charte d'engagements réciproques - Ville aidante Alzheimer

## ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE
**Rapporteur : Monsieur LEDEBT**

12 - Adhésion au service de prévention spécialisée Le 14 - Calvados Prévention jeunesse
13 - Convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Calvados pour le versement de la prestation de service jeunes

## URBANISME ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE
**Rapporteur : Monsieur RICCI**

14 - Rapport annuel 2022 de la SPLA Caen Presqu'île
15 - Dénomination des rues de la Cité des Roches

## SPORT, CULTURE, LECTURE PUBLIQUE, ÉVÈNEMENTIEL
**Rapporteur : Monsieur LEBRET**

16 - Convention d'occupation temporaire du domaine public par l'association L'Encrage
17 - Renouvellement de la convention d'adhésion au réseau de lecture publique de Caen la mer

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Kevin LEBRET est désigné Secrétaire de séance.

## COMMUNICATION DU MAIRE

**Mme la Maire Hélène BURGAT.-** Avant de commencer ce Conseil de rentrée, quelques propos liminaires. Je vous cèderai ensuite la parole pour ceux qui le souhaitent.

Un point sur cette rentrée 2023. Je pense qu'Axelle MORINEAU ne me contredira pas : tout s'est vraiment bien passé. Nous avons pu enfin réintégrer entièrement les locaux de l'école du Plateau, ce qui est une grande satisfaction. On en a fait la visite avec les parents d'élèves, une partie de l'équipe enseignante et le nouveau Directeur académique adjoint. Je remercie Serge RICCI, Axelle MORINEAU, Dominique MASSA et l'ensemble des services.

Il nous aura donc fallu 2 ans, suite à l'incendie, pour pouvoir rénover et réintégrer totalement l'école, pour un budget global de 1,6 M€. Une partie a été prise en charge par l'assurance, mais je tiens à dire – car c'est important – que nous en avons profité pour faire un certain nombre de travaux supplémentaires qui n'étaient pas compris dans le remboursement de l'assurance. Il y avait des sanitaires à refaire, de la peinture et du carrelage à harmoniser. Nous en avons donc profité pour améliorer l'ensemble du bâtiment et, de fait, ce n'est pas remboursé par l'assurance. Le reste à charge pour la collectivité était de 250 000 €. Puisque la toiture était à refaire totalement, nous avons également profité de cette occasion pour poser des panneaux solaires – afin de consommer une partie de l'électricité et réinjecter le reste.

960 enfants sont scolarisés sur notre territoire. Comme partout dans le Département et une grande partie de la France, nous observons une légère baisse. 594 enfants sont entrés au collège cette année – là encore, une légère diminution. Les parents et les professeurs ont manifesté leur inquiétude suite à une diminution de dotation horaire ayant affecté le collège pour ce début d'année. Guillaume LEDEBT pourra peut-être en parler tout à l'heure. Nous partageons bien sûr cette inquiétude et sommes à leurs côtés.

Nous attendons aussi des services de l'Éducation nationale, notamment de la Directrice académique – qui en avait pris l'engagement, d'avoir un premier point d'étape sur la question de la double sectorisation, puisque c'est la première rentrée pour laquelle les parents ont eu le choix entre le collège de Mondeville et le collège Henri Brunet. Maintenant que la rentrée est passée et que les services départementaux sont peut-être un peu moins sur le fil, nous pourrons leur demander un rendez-vous pour voir combien d'enfants sont partis à Henri Brunet et quelles familles sont concernées, afin de voir si les inquiétudes que nous avions manifestées au moment de cette double sectorisation se vérifient, et notamment si cette proposition du Département ne porte pas préjudice à la mixité scolaire de notre établissement – qui en fait toute sa richesse.

Autre point d'actualité, si l'on reste sur les questions de la petite enfance : l'ouverture prochaine d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) à Charlotte Corday. Étant donné que c'est un marché public, il n'y a pas de convention en Conseil municipal, mais je souhaite quand même que vous en soyez informés. Le 8 novembre, nous allons accueillir ce lieu à Charlotte Corday, près de l'école, dans le lieu actuellement occupé par la Puérithèque, mais sur un très petit nombre d'heures, ce qui nous permet l'ouverture de ce lieu qui s'appellera La Cabane Verte. Il est géré par l'AVDIM, opérateur très connu sur ce champ-là puisqu'il gère d'autres LAEP sur Caen, le plus connu étant Ricochet. C'est un lieu de rencontre, d'écoute et d'échange entre des parents ou futurs parents et des professionnels de la petite enfance, afin de regarder ensemble quelles sont les difficultés qui peuvent se manifester sur ces âges parfois difficiles à gérer. Traditionnellement, les LAEP sont ouverts aux parents d'enfants de 0 à 3 ans, mais je souhaitais que l'on aille jusqu'à 6 ans. Il me paraissait vraiment important que l'on étende la tranche d'âge car les problèmes ne s'arrêtent pas à 3 ans. Vous allez me dire qu'ils ne s'arrêtent pas non plus à 6 ans, mais en tout cas, cela nous paraissait un peu réduit. Nous avons obtenu gain de cause et avons pu avoir 2 créneaux : un le mercredi matin pour les 3-6 ans et un le vendredi pour les 0-3 ans. Chaque fois, ce sont des ouvertures de 2,5 heures. C'est une grande satisfaction d'avoir ce nouveau service dans le quartier Charlotte Corday, où nous avions identifié des difficultés très particulières, notamment sur des familles monoparentales qui rencontrent parfois la solitude dans ces questions éducatives.

D'autres points d'actualité importants ont beaucoup occupé la presse ces derniers temps.

D'abord, l'Orchestre régional de Normandie. Le Conseil municipal a, depuis le départ, soutenu l'Orchestre régional dans ces moments difficiles de discussion avec la Région. Un Conseil d'administration a eu lieu ici-même, il y a 15 jours, et la Région a acté définitivement la fusion, avec une date soit au 1er Juillet 2024, soit en Septembre 2024. Elle le fait de façon très ferme, voire menaçante lors du dernier Conseil d'administration, avec le Président de l'association – puisque l'Orchestre régional de Normandie est un format associatif, en menaçant de retirer ses subventions au 1er Janvier. Vous imaginez donc bien

l'inquiétude très, très forte des musiciens, qui siègent aussi au Conseil d'administration et qui entendent cela. C'est vraiment très dur pour eux, mais aussi pour tous ceux qui, comme nous, sont attachés à la présence de l'Orchestre sur le territoire normand. En Basse-Normandie, nous les connaissons depuis longtemps, mais ils interviennent aussi beaucoup en Haute-Normandie.

C'est vraiment un coup porté à la médiation et à la démocratisation culturelle. La Région indique que, dans le cadre de cet EPCC Opéra de Rouen – le nom dit quand même beaucoup de choses, elle maintiendra tout ce à quoi nous sommes profondément attachés les uns, les autres, ainsi que les Départements qui le disent à chaque fois : aller, en petite formation de 3, 4 musiciens, dans les coins très reculés, dans des endroits qui ne sont pas des grandes salles de spectacle. Mais, pour le moment, force est de constater – et cela leur a été rappelé par un certain nombre d'institutions dont la DRAC, qu'aucun document ne nous garantit quoi que ce soit. C'est-à-dire qu'un cahier des charges a été présenté avec un tas de bonnes intentions – on peut d'ailleurs noter que le premier point de ce cahier des charges qui doit construire le dispositif de fusion et l'intégration de l'ORN dans l'EPCC, c'est la coopération avec les territoires, mais, en réalité, nous n'avons aucun élément factuel nous indiquant que tout cela sera tenu. C'est ce qui est gênant aujourd'hui. Ce que nous attendons tous, les uns et les autres, c'est de savoir comment cela va se passer concrètement : combien de musiciens sur le siège de Mondeville ; combien d'interventions – il y en avait 360 dans le format ORN. Quid de l'Opéra de Rouen ? Reste-t-il à Rouen ? Après tout, nous allons donner des moyens à Rouen, à la Haute-Normandie ; l'Opéra de Rouen viendra-t-il sur notre territoire ? Sous quelle formation ? J'espère plus réduite car, finalement, très peu de salles peuvent accueillir un opéra : Rouen, le Théâtre de Caen... Je crois que même à Cherbourg, cela ne passe pas. Donc, peu d'informations ; beaucoup de bonnes intentions, je dois le reconnaître en lisant le cahier des charges. Et, aujourd'hui, beaucoup d'inquiétudes. Pour ce qui est de Caen, La Renaissance – partenaire privilégié depuis toujours – et le Théâtre de Caen ont des inquiétudes, car il y a des collaborations très importantes. L'autre motif d'inquiétude, c'est que dans le cahier des charges, il est noté qu'il faudra réfléchir à un nouveau modèle économique des opéras et de l'Orchestre. J'ai demandé au Président ce que cela voulait dire exactement, si cela impactait le coût des spectacles. Aujourd'hui, on sait que cela fonctionne bien parce que, parfois, l'Orchestre régional se déplace gratuitement ou avec de tout petits coûts, dans de petites villes. À suivre. Je n'ai pas eu de réponse et je ne sais pas quand nous en aurons. Je souhaitais que l'on apporte notre soutien à cet Orchestre, aux musiciens de l'Orchestre et à ceux de l'Opéra, qui manifestent aussi leur inquiétude car ils ne sont pas du tout satisfaits de voir les choses se faire ainsi. Pour le moment, la Région est ferme et a indiqué qu'elle ne cèderait en rien sur la question de la fusion.

Autre point d'actualité important, la question du projet Hommage aux héros, devenu Normandie Memory. Je me suis prononcée à plusieurs reprises sur ce sujet lors de la Conférence des Maires du 6 Juillet où le projet a été présenté. Ce projet m'a été présenté au mois d'Avril car, en tant que Vice-présidente, j'avais une présentation assez détaillée de ce projet et, en Avril, j'avais déjà dit au Président et au Maire de Colombelles que, pour les raisons que je vais évoquer, je m'y opposerai, en tout cas je ne le soutiendrai pas en Conférence des Maires. Je me suis exprimée sur le volet esthétique, éthique, sur un certain nombre de choses qui me sont propres et qui sont très liées à la grille de valeurs des uns et des autres. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit dans la presse.

Je ne pense pas que ce soit un projet utile pour notre territoire, car très mercantiliste. Un journal indiquait un « parc géant sur le Plateau ». Je pense que c'est de nature à déséquilibrer l'offre en matière de tourisme et mémoriels sur notre territoire – j'ai eu au téléphone la Maire de Courseulles, qui est aussi inquiète pour son musée. En tout cas, on n'a pas de réponses et pas d'études qui montrent que cela n'aura aucun impact. Les promoteurs qui nous l'ont présenté en Conférence des Maires nous indiquent qu'il n'y en a pas ; je veux bien les croire, mais cela se prouve quand même, il faut avoir des éléments factuels pour le dire, on ne peut pas le croire ainsi sans autre forme d'étude. Il y a aussi des inquiétudes des chefs d'entreprise quant à savoir ce que donnera cette circulation : 600 000 personnes sont prévues par an, sur un volant de 5 mois, ce qui représente quand même du flux de population. Les habitants commencent à s'inquiéter. Un certain nombre d'entre eux ont manifesté une grande inquiétude, à laquelle il faut répondre. Là encore, il y a sans doute des études à conduire, des choses très factuelles à montrer, à expliquer.
Peut-être que ce ne sont que des inquiétudes, pourquoi pas, je veux bien l'entendre. Mais, en attendant, on ne peut pas se satisfaire de simplement : « Croyez-nous, c'est 10 ou 15 % de flux de population et, ne vous inquiétez pas, cela n'impactera pas ! » Moi, je ne m'en satisfais pas, et d'autres Maires émettent un certain nombre de doutes. De même, certaines personnalités du monde de l'éducation – je pense à un ancien Recteur –, des historiens et des vétérans manifestent un certain nombre de questionnements. Je me suis prononcée. Je m'étonne qu'un certain nombre de personnes aient été très véhémentes et très déterminées sur ce sujet quand il s'agissait de Carentan et le soient beaucoup moins aujourd'hui. Cela m'interpelle. Je reste sur ma position – du 26 Avril, du 6 Juillet – que j'ai réaffirmée à la Conférence des Maires du mois de Septembre. Tant que de nouveaux éléments ne nous seront pas présentés, je resterai sur cette position d'opposition au projet.

Enfin, un mot concernant Bosch. Vous avez sans doute entendu, hier dans la presse, que Bosch avait à nouveau annoncé la suppression de 100 postes sur les 500 restants. Ils ont aussi annoncé la recherche d'un repreneur. Ils partent du site mondevillais et recentralisent un certain nombre de productions ailleurs. C'est une reprise historique pour notre territoire, sur lequel ils sont présents depuis 50 ans. C'est aussi un fleuron pour l'agglomération, un Groupe avec une image très forte, d'excellence, et très prégnante. Nous sommes en contact avec les personnels depuis plusieurs mois. Cela fait un moment qu'ils ont un certain nombre d'éléments. Ils sont très inquiets et travaillent avec leur Direction afin de gérer au mieux le plan social. Je

n'irai pas beaucoup plus loin, puisque vous aurez noté que, dans la presse, l'intersyndicale a souhaité rester en retrait pour le moment. C'est leur choix et il faut le respecter.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a 15 jours, avec Hervé MORIN et Joël BRUNEAU, nous avons rencontré le Ministre LESCURE, pour regarder cela avec lui. C'est un site très important de plusieurs hectares, sur le territoire de Mondeville et de Caen-la-Mer. Nous devons nous en préoccuper et regarder, dans le cadre d'une reprise, comment tout cela peut se faire. La taille du site nécessite que l'État – le Ministère de l'Économie et de l'Industrie – se penche sur le sujet, nous fasse des propositions et veille notamment à ce que nous ayons un repreneur acceptable. C'est aussi une demande très forte des salariés de Bosch ; ils ont une expertise et c'est un beau site dans lequel le Groupe a investi, cela mérite donc que nous ayons des garanties sur la qualité du repreneur. Nous travaillons mais, il faut bien le reconnaître, ce n'est pas du tout une bonne nouvelle pour Caen La Mer.

Lors du dernier Conseil municipal, nous avions évoqué la question des repos dominicaux. Je vous avais dit qu'il fallait que l'on soit un peu ferme sur ces sujets, notamment sur les questions d'inventaires. C'est Décathlon qui en demandait et ils ont réitéré une demande, que je ne vous propose pas au Conseil municipal car, en plus, c'est arrivé tardivement. Cela concerne donc le Préfet, à qui j'ai indiqué que nous avions choisi d'être un peu fermes sur cette question et que le Conseil municipal avait demandé à Décathlon de s'organiser autrement que de faire les inventaires le dimanche. Il a tenu compte de nos débats et de notre inquiétude à ce sujet et a refusé l'autorisation dominical pour le prochain inventaire de septembre. Nous avions évoqué ce sujet ensemble, je vous informe donc, c'est un peu un droit de suite !

Nous allons entrer dans l'ordre du jour, assez léger en cette rentrée, mais avec tout de même 3 délibérations importantes.

D'abord, arrive la convention avec le 14, le service de prévention jeunesse créé par le Département. Deux éducateurs ont commencé à travailler. Nous travaillons en étroit partenariat avec notre secteur jeunesse. Nous leur avons trouvé un lieu pour accueillir les jeunes, à Charlotte Corday, sur l'ancien Atelier de Marion.

Aussi, une convention avec Bande de Sauvages, association que nous connaissons depuis très longtemps sur la Communauté urbaine. Il s'agit de leur mettre à disposition provisoirement la salle de la Vallée Barrey afin qu'ils puissent se restructurer, se relancer et avoir un point de chute – en attendant de travailler sur les sheds sur les quartiers (coupure son).

Enfin, une autre association qui était jusqu'ici à Caen et qui arrive chez nous – et j'en suis très, très heureuse, car elle compte plein de Mondevillais : L'Encrage, avec laquelle nous avons une convention. Ils font de la sérigraphie. Ils nous ont contactés il y a un petit moment car ils sont dans des locaux qui leur conviennent peu et dans lesquels ils peuvent peu se développer et, surtout, n'accueillir que peu de public. Nous allons donc les accueillir sur le Plateau, dans l'ancien local du secteur jeunesse, derrière La Renaissance, à un endroit stratégique entre celle-ci, l'annexe, l'ORN, et surtout les écoles. C'est une belle association qui travaille depuis 20 ans sur des ateliers de sérigraphie, avec tous les publics, dans un grand souci de démocratisation des pratiques culturelles. Ils ont un projet très intéressant de micro-librairie car le lieu s'y prête – en plus des ateliers –, ainsi qu'un festival d'estampes. C'est vraiment l'occasion de créer de petits évènements sur le Plateau et un lieu d'activités culturelles qui viendra compléter le reste de l'offre du quartier. Je leur souhaite la bienvenue, ils vont bientôt arriver, ils ont commencé les travaux ; et nous travaillons ce soir sur la convention.

Pour terminer, vont arriver les réunions publiques de mi-mandat, qui se dérouleront entre le 4 et le 12 Octobre. Nous irons dans l'ensemble des quartiers pour présenter aux habitants le bilan du mi-mandat.

Je vous laisse la parole.

**M. Sylvain GIRODON.-** Je souhaitais, moi aussi, prendre publiquement position dans ces propos liminaires, contre le projet Hommage aux héros devenu Normandie Memory qui souhaite s'installer sur notre Communauté de communes. Davantage qu'en tant qu'écologiste, c'est en tant qu'homme de gauche et Normand que je suis opposé à ce projet. J'y suis opposé, comme vous, pour des questions éthiques : tout simplement, je n'ai pas envie que les drames humains vécus lors du Débarquement en Normandie fassent l'objet d'une attraction touristique. Je pense aux soldats morts sur nos plages, à mes grands-parents errant sous les bombes, aux soldats de l'autre camp, morts eux aussi, à nos villes, à nos campagnes, à nos églises, à nos monuments détruits. La mémoire appelle non pas le spectacle, mais l'intelligence et la compréhension, l'esprit critique davantage que l'émotion, l'éducation plus que la marchandisation – à laquelle vous faisiez allusion, Madame la Maire. Ce projet de la droite régionale est un mauvais projet.

Je voulais profiter de cette rentrée pour revenir sur quelques points. On voit désormais sortir de terre la plateforme Logidis Carrefour, et vous nous aviez assurés, lors du vote d'approbation du transfert sur notre commune, que le nécessaire serait fait pour veiller à la conservation des infrastructures ferroviaires de fret afin de préserver l'avenir et cet accès fret non seulement à la plateforme Logidis, mais aussi à toute la zone industrielle de Cormelles. Or, il n'en est rien et la dépose de l'aiguillage est

actuellement toujours prévue par la SNCF pour 2027. Pourrez-vous nous dire quelles actions ont été menées par votre majorité à ce sujet ?

Par ailleurs, vous aviez évoqué une étude qui serait faite à l'échelle de Caen-la-Mer et, là aussi, il semblerait qu'il n'y en ait pas eu. Je n'en ai pas eu connaissance...

**Mme la Maire Hélène BURGAT.-** (Intervention hors micro, inaudible.)

**M. Sylvain GIRODON.-** Sur le fret ferroviaire, oui. La relance du transport par rail est certes du ressort de l'État, qui ne fait pas ce qu'il faudrait, mais une collectivité comme la nôtre peut, et même doit, pousser dans ce sens. La transition écologique ne peut pas rester à l'état de concepts ou de belles paroles et doit se traduire en actes puis en politiques publiques.

Je vous alertais en Conseil municipal du 22 Septembre 2021 puis, de nouveau, au Conseil municipal du 30 Mars 2022, sur notre obligation d'être en conformité avec la loi sur le tri et la valorisation des biodéchets, qui disposait que chaque Français ait accès à une solution avant le 1er Janvier 2024. Vous nous aviez rassuré, dit que c'était prévu et qu'on serait dans les temps. On est déjà en Septembre, il ne reste que 3 mois pour que tout soit opérationnel. Donc, je m'inquiète un petit peu car je n'ai entendu parler de rien pour le moment. Les solutions apportées seront évidemment différentes selon les typologies d'habitat de notre commune et de la Communauté urbaine de Caen-la-Mer. Cependant, étant donné la densité de l'habitat, nous savons que la collecte fera partie des solutions indispensables. Une étude de préfiguration a-t-elle bien été faite par notre collectivité locale Caen-la-Mer ? Si oui, serait-il possible de la communiquer aux Conseillers municipaux de Mondeville ?

Un troisième point que je souhaite relever et que nous avions déjà débattu dans les années précédentes : le projet Presqu'île. Est présenté à ce Conseil l'intéressant rapport d'activité de la SPLA Presqu'île. J'ironise un peu sur ce rapport car ce qui est très intéressant se situe page 11 dans les perspectives 2023. On y apprend qu'en fait, le projet est suspendu brutalement pour une durée de 2 ans afin de réaliser une ou plusieurs études. Je trouve cela un peu gros. Lorsque ce projet Nouveau Bassin a été soumis à l'approbation de ce Conseil, j'étais le seul à voter contre, ce qui avait d'ailleurs provoqué – je l'avais senti, une forme d'étonnement. J'avais estimé à l'époque que je ne pouvais pas voter un projet qui s'appuyait sur des chiffres obsolètes et, par conséquent, complètement erronés s'agissant du risque de submersion marine et du risque d'inondation. Je constate avec une satisfaction goguenarde qu'une fois encore les écolos avaient raison. Autrement dit, j'avais raison.

Deux autres points étaient notoirement insuffisants dans le dossier : la question de l'impact des travaux sur la nappe phréatique et le risque de salinisation de notre eau potable. La ressource en eau est un point extrêmement sensible et tendu pour notre agglomération. Là encore, il faudrait dire pourquoi l'État a laissé l'agriculture polluer les ressources en eau de notre pays et, pour ce qui nous concerne, les millions de mètres cubes de la nappe de mouline(?) sont inutilisables car pollués à l'atrazine – je me souviens de m'être battu, dans ma jeunesse écologiste, contre l'atrazine. Donc, là encore, nous avions raison contre tous. Nous n'avons pas été écoutés et ce ne sont pas les écologistes qui ont perdu cette bataille de l'eau, c'est l'intérêt général qui l'a perdue.

Le troisième point insuffisant à mon sens est la gestion des déplacements autour de ce nouveau quartier peuplé comme Mondeville – environ 10 000 habitants. On aura des bouchons partout et tout le temps. On apprend encore que le prolongement de la ligne de tram prévu jusqu'à la Presqu'île est suspendu, ce qui paraît logique. Néanmoins, je veux saluer le courage des élus de l'exécutif de Caen La Mer qui ont entamé – un peu tard, il est vrai – ce rétropédalage. Je le redis clairement : urbaniser la Presqu'île n'est pas une bonne idée. Je ne suis pas sûr que tout le monde ait bien saisi l'ampleur de ce que cette décision signifie. Il faut rappeler que la Place de la République, à Caen, mais aussi tout le quartier Saint-Jean, ancien Marais, et la rue Calmette à Mondeville, sont soumis quasiment aux mêmes risques. Ce n'est donc pas une bonne idée d'urbaniser ces zones, et je crois que nous devons nous poser la question de leur désurbanisation dans les 30 ans qui viennent. Les élus de la promotion immobilière sont les élus d'hier. Les élus de demain seront les élus de d'adaptation climatique.

Un point sur le RLPI, le règlement pour la publicité, l'affichage, que l'on discute actuellement au niveau intercommunal. Les écologistes, qu'ils soient associatifs ou politiques, attachent beaucoup d'importance à ce que l'on encadre davantage la publicité. Je sais que c'est aussi la volonté de la majorité. La publicité, c'est le dopant de la société de consommation. Est-ce que l'on peut continuer à se lamenter sur les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir les véhicules thermiques, véhicules thermiques qui représentent 20 % du marché de la publicité et qui sont censés disparaître en 2035 ? Tout cela n'est pas très cohérent.

Enfin, oui, je veux dire un mot sur Bosch. Je suis très attristé de ce que j'ai appris dans la presse, comme vous, et inquiet pour l'avenir de ce site. Je veux dire que je partage l'inquiétude des employés et des familles.

**Mme Hélène BURGAT.-** Quelques éléments de réponse.
Sur le fret ferroviaire, nous avions demandé – puisque nous avions aussi reçu les syndicats de la SNCF – à Carrefour Logidis de maintenir, mais on ne peut pas les obliger. Ils sont propriétaires du terrain. Il faut que nous revoyons avec eux. Ils avaient dit

qu'ils regarderaient si c'était possible de le maintenir. Je ne vous cache pas qu'à l'occasion de cette rencontre, ils nous avaient indiqué que, pour le moment, il n'était pas du tout question de faire appel au fret ferroviaire, non pas que eux ne soient pas intéressés à regarder les choses, mais aujourd'hui, le fret tel qu'il est proposé en France n'est pas du tout adapté à ce type de logistique. Je ne suis pas spécialiste du fret, mais ils m'expliquaient qu'il faut amener des quantités énormes d'une seule et même denrée. Cela ne correspond donc pas à ce type d'entrepôt. En tout cas, je leur avait dit que je tenais à ce que l'on maintienne au moins les voies présentes et l'aiguillage. Il faut que nous rebouclions avec eux, en effet. Nous allons leur reposer la question, mais notre marge de manœuvre n'est pas très importante puisqu'ils sont propriétaires de leur terrain, on ne peut pas leur interdire de faire. Mais je vais revoir avec eux.

Concernant l'étude du fret ferroviaire, une étude à Caen La Mer a été diligentée par Nicolas JOYAU, en charge de ce sujet. C'est l'étude du fret ferroviaire sur la zone de Blainville, qui devait être rendue courant 2023 d'ailleurs. Pour le coup, je ne suis pas dans mon cœur de sujet, mais on peut lui poser la question de savoir s'il y a déjà eu un rendu ou si cela a été retardé, et où cela en est. Sur le fret, toute la difficulté, c'est que sa remise en route est extrêmement coûteuse... Qui finance ? Et puis, les entreprises sont-elles prêtes à changer leurs modes de transport, la logistique à laquelle elles sont habituées ? Il y a l'investissement et la volonté des entreprises de changer leurs habitudes. Là-dessus, je n'ai pas d'éléments. Je n'ai pas connaissance de l'état des lieux de cette étude.

Sur les biodéchets, je peux vous donner des éléments plus précis – je demanderai à mon collègue Marc LECERF. Nous en avons parlé lors de la dernière Commission, mercredi. Il a indiqué que l'on était prêt pour le 1er Janvier 2024. Il y a plusieurs sujets, en effet. Sur le pavillonnaire, il s'agira d'aller au maximum au compost ; c'est déjà un peu le cas, on est déjà très, très bien couvert sur le territoire de Caen La Mer. Sur le collectif, c'est plus compliqué ; y a-t-il des composteurs collectifs ? Y a-t-il du ramassage ? C'est encore en discussion et cela dépend aussi des copropriétés, des bailleurs sociaux. Maintenant, il va falloir rentrer plus finement dans les villes pour voir un peu quelles sont les modalités les plus adaptées aux usages des habitants. Je pense aux équipements publics – cantines scolaires, typiquement –, où il y a des expérimentations de composteur collectif. À Mondeville, ce n'est pas encore en route mais cela ne saurait tarder : au bout de la rue des Roches, on va lancer l'expérimentation du compostage de biodéchets pour nos cantines, avec une convention avec « Tous à Vélo » qui viendra dans les cantines chercher les restes et qui les mettra là-bas. Pour cela, nous avons une convention avec Caen La Mer, et on a récupéré le composteur de la Maison qui était sur la Presqu'île pour l'installer au bout de la rue des Roches. Si ce test fonctionne, l'idée est de généraliser cela aux autres cantines et restaurations de Caen La Mer. Donc, c'est en cours. Là encore, je vous ferai transmettre des informations beaucoup plus précises de la Direction de la gestion des déchets, Direction de Marc LECERF.

Sur le RLPI, en effet, jusqu'ici Caen La Mer était en RLP (Règlement Local de la Publicité) et va passer en RLPI (Règlement Local de la Publicité Intercommunale). Cette discussion n'est pas simple du tout. Lorsque l'on était en communal, chacun faisait ce qu'il voulait chez lui et, nous, nous étions plutôt répressifs sur le sujet – vous connaissez mon sentiment là-dessus. D'ailleurs, nous devons être la seule ville avec des zones sans publicité ; et je plaide pour que, dans le RLPI, toutes les communes aient de telles zones. Cela nous prive de recettes, ce qui est le sujet. Personne n'aime la publicité, mais cela génère des recettes assez importantes pour les collectivités. Chaque fois que vous faites une zone sans publicité, vous réduisez la possibilité de mettre de la publicité sur votre territoire et perdez des recettes. C'est le « cadeau incroyable » du Président Nicolas Sarkozy aux lobbies de la publicité : taxer la publicité, ce qui rend certaines collectivités très dépendantes financièrement de la publicité sur leur territoire.

Donc, on discute le RLPI. Dans ce cadre, il y a différentes propositions. Tous les Maires n'ont pas la même position. Il n'y a pas très longtemps, on a d'ailleurs eu un tableau avec différentes propositions très restrictives, moyennement restrictives et pas du tout restrictives. Chacun doit se positionner. Nous n'avons coché que des propositions très restrictives, car je maintiens que la publicité est un problème et que l'on ne peut pas continuer à dire aux gens qu'il va falloir être sobre dans leur consommation pour sauver ce qu'il y a à sauver tout en mettant de la publicité partout en leur disant : « C'est super ! Changez de vêtements et de sac à main trois fois par an ! », ce n'est pas possible. Je suis convaincue qu'on ne peut pas avoir des messages contradictoires. C'est pourquoi, en tant que Vice-Présidente et en tant que Maire – les deux étant liés sur ce sujet, je plaide pour une position très restrictive sur la question de la publicité extérieure. Et, sur notre territoire, j'essaie aussi de l'être car c'est aussi une question de cadre de vie par ailleurs. Voilà ce que je peux vous répondre et je souhaiterais qu'il y ait des zones sans publicité dans toutes les villes. C'est un combat politique à mener car, derrière, il y a des recettes financières qui comptent dans les budgets de certaines collectivités. Nous avons accepté de nous priver d'une recette importante en supprimant un certain nombre d'espaces de publicité. Les gens doivent savoir que c'est un coût pour la collectivité.

Sur la Presqu'île, tout ce que vous évoquez est très caennais. Nous sommes très peu concernés, puisque dans le cadre de Caen Presqu'île, c'est essentiellement Calix, et Calix n'est pas concerné – puisque nous sommes vraiment sur l'autre rive, la moins concernée. En revanche, Mondeville est concernée sur les nouvelles cartes BRGM. Les nouveaux calculs du GIEC montrent comment l'eau va s'étaler sur un certain nombre de territoires. Vous parlez de Caen et d'un certain quartier caennais, mais nous sommes aussi concernés au centre-ville. Donc, je dissocie les deux.

Pour ce qui est de la Presqu'île, j'ai envie de dire que tout ce que vous évoquez et tout ce qui est stoppé, ce sont les opérations caennaises. Nous n'avions rien lancé sur la Presqu'île. Mais comme on fait partie d'un groupement avec Caen, en effet, on vote, mais c'est vraiment le territoire caennais qui était concerné. Par contre, en effet, il faudra réfléchir dès maintenant à un certain nombre de relocalisations. Si l'on regarde les cartes BRGM, oui, le centre-ville est impacté par la montée des eaux, plusieurs fois par an avec les marais. C'est à 50 ans ou 80 ans, mais 50 ans, c'est rapide ! Pour faire de la désurbanisation et de la réurbanisation, cela demande quand même un peu de temps et des moyens financiers assez conséquents.

J'ai oublié de le dire dans mon propos liminaire – ce que je dis aussi sur les 9 hectares – : aujourd'hui, chaque hectare est précieux. Pour chaque hectare que l'on donne, que l'on vend ou que l'on met à l'urbanisation, il faut vraiment réfléchir à ce que l'on fait. Le ZAN va nous impacter très fortement sur notre possibilité de développement, mais il n'y a pas que cela. Il y a aussi la relocalisation d'un certain nombre d'entreprises, de services publics, d'institutions, d'habitats qu'il va falloir relocaliser dans les 10, 20, 30, 40 ans, car les gens auront les pieds dans l'eau. Lorsque l'on donne 9 hectares, on le fait pour des raisons utiles pour les territoires. Sinon, on les garde. Voilà ce que je dis aussi sur le sujet de Normandie Memory : on ne peut pas laisser partir comme cela sans se dire que c'est précieux et que cela aura une utilité très importante dans les temps à venir. Mais ce sujet, on le regarde. On a vu les cartes, on réfléchit et il va falloir que l'on se prépare, comme tous nos collègues, à cela. Il va falloir travailler dès maintenant à ce qu'il se passera dans 50 ans : la réserve foncière, préparer le territoire, des bols d'air même chez nous, pas que sur la côte à Ouistreham car cela ne suffira pas. Jusqu'ici, on a réfléchi, on s'est arrêté à Ranville. Mais cela ne suffira pas, en effet, je suis d'accord avec vous.
Joël ?

**M. Joël JEANNE.-** Nous sommes arrivés à Mondeville et il est vrai que la question des bols d'air et de la montée des eaux nous amènera à élever des moutons comme dans la baie du Mont Saint-Michel. La Chambre d'agriculture s'y penche déjà. Il y a une requalification des espaces, puisque l'on ne peut pas continuer à bétonner et à construire des digues. Il faut tenir compte de l'évolution du niveau des mers, et la nôtre en particulier avec l'estuaire de l'Orne va rester, dans la période qui nous concerne, un vrai sujet. Bien évidemment, le devenir de la Presqu'île en sera une des conséquences.
Juste pour rebondir avant mon propos liminaire sur le fret ferroviaire, effectivement, lorsque j'étais élu à Caen La Mer, j'ai demandé en 2019 à Joël BRUNEAU de mettre en perspective la possibilité d'avoir une ligne de fret pour alimenter le nouveau Logidis, dans la mesure où 800 camions par jour, c'est insupportable – en lien avec la pollution de l'air, en lien avec les nuisances sonores, en lien avec les circulations d'entrée de ville. Ce sont de vrais sujets et je pense qu'il faut continuer à s'en emparer, en reprenant les propos du Président de la SNCF conjointement avec ceux de la Première Ministre : ils parlent d'un investissement de 100 milliards d'euros dans les 10 ans pour le ferroviaire, en particulier le fret, aujourd'hui démantelé. Je vous passe les commentaires de la Commission européenne qui demande à la SNCF de rembourser ce qu'elle a pu apporter par le trafic voyageurs en direction du fret, pour avoir des équilibres financiers et une certaine attractivité pour les entreprises, de rembourser ce qu'ils appellent des subventions déguisées, alors qu'effectivement le fait que l'entreprise nationale puisse irriguer le fret, au niveau de ses activités, était de mon point de vue et du point de vue d'un certain nombre d'élus, une bonne chose. Donc, il faut aussi reconsidérer cela. C'est un débat national, mais il nous appartient aussi de le poser.
Lorsque l'on dit que les entreprises ne sont pas intéressées, je pense qu'il faut remettre le modèle à plat. Le Gouvernement leur donne des avantages fiscaux ++, puisqu'on le voit aujourd'hui, la grande distribution fait partie des entreprises dont les bénéfices ont flambé. On ne peut pas considérer qu'il n'y a pas d'alternative au tout camion. Je crois qu'il faut remettre les choses à plat et, pour ce qui nous concerne – les habitants sont les premiers concernés, la surexposition du périphérique, la densité du trafic qui n'en finit pas d'évoluer, doit nous poser la question. J'avais interrogé Joël BRUNEAU qui avait dit qu'il n'était pas opposé à ce qu'il y ait une forme de mise à plat des besoins en fret au niveau de l'agglomération. Je pense qu'il faut remettre le travail sur cette question.

Ce Conseil municipal de rentrée ouvre une nouvelle page dans la vie des Mondevillais, puisque l'on vient d'ouvrir la saison des activités culturelles et sportives et l'on va retrouver la richesse des activités proposées par nos associations. Je voudrais considérer aussi que ces activités impliquent – ne l'oublions pas, l'engagement de dizaines de bénévoles, au bénéfice de centaines de pratiquants.

C'est aussi la rentrée du service public local, de nos agents – je crois qu'il faut le saluer, après tout le passage de la Covid qui a traversé nos équipes membres à part entière de cette communauté éducative. Je crois qu'il faut le souligner. Les agents et les animateurs du périscolaire feront l'objet d'une délibération dans le cadre de la modification du tableau des effectifs. En même temps, on ne peut que souligner, année après année, que la rentrée des classes dans le premier degré ne serait pas ce qu'elle est sans la mobilisation des fonctions publiques d'État et territoriales. Aujourd'hui, force est de constater pourtant que l'Éducation nationale aura dû recruter un certain nombre de contractuels qui ont été embauchés au pied levé, sans formation, pour faire face à la crise du recrutement. On manque de professeurs, cela a été souligné par les syndicats. Un établissement sur deux est concerné dans le second degré. Trois milles postes n'ont pas été pourvus au concours ; cela reste des éléments qui nous interrogent. Au collège Guillemot, le projet initial de supprimer 2 classes a été abandonné grâce aux initiatives des parents et des enseignants, et je crois que c'est important de souligner cette mobilisation ; mais je dirais aussi, comme tu l'as dit, que la Direction académique n'a pas reconduit les moyens horaires correspondants. Il manque les moyens pour une classe. Ce sont 22 heures hebdomadaires qui sont privées pour cette rentrée, et l'établissement va devoir trouver, dans sa DHG, des heures pour

faire fonctionner une classe. Par conséquent, un grand nombre de dispositifs se trouveront fragilisés, comme certaines heures de coanimation en mathématiques, en français, etc., la place de la section athlétisme, handball, mais aussi la classe à horaires aménagés arts plastiques. Ce sont des questions qui sont posées.
Il y a eu une mobilisation, le 7 Septembre dernier, devant le collège, à laquelle nous avons participé, les uns et les autres, aux côtés des parents et des personnels. Le lendemain, des heures ont été débloquées par la Direction académique, mais on voit bien que le compte n'y est pas car il ne s'agit pas uniquement de débloquer des heures, mais aussi de recruter des personnels, car on ne peut pas augmenter la charge de travail des enseignants.
On voit bien que l'on peut mesurer sur le terrain les conséquences de la politique gouvernementale quand les enseignants et leurs organisations pointent plusieurs milliers et millions d'heures qui ne seront pas assurées cette année dans les collèges. On voit bien qu'il faut rester attentif aux conditions de rentrée. On a parlé de la mixité ; les éléments dont on dispose sur le nombre d'élèves de Mondeville qui ont rejoint le collège de Caen nous disent que ce sont quelques élèves que l'on compte sur les doigts d'une main. Donc, effectivement, il faut rester attentif à ces conditions de rentrée. En même temps, il faut aussi s'inscrire – et c'est un marqueur de notre liste, dans les mobilisations sociales à venir pour exiger du Gouvernement qu'il réoriente, dans le cadre de la loi de finances en préparation, sa politique en direction des services publics, mais aussi de nos collectivités. Vous aurez tous noté pendant l'été que le Gouvernement engagera 450 milliards dans les dépenses d'armement ; cet argent fait cruellement défaut à nos écoles.
Sur le plan budgétaire, on avait interpellé le Préfet l'an dernier sur les budgets des collectivités locales, en particulier sur les conséquences des hausses spéculatives des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. On a pu constater dans la déclinaison budgétaire que l'accompagnement de l'État n'aura pas compensé les surcoûts pour les collectivités, en particulier la nôtre.

Cependant, on le voit à cette rentrée scolaire : tout indique que ce sont les collectivités et les associations qui assurent la solidarité en direction des familles en difficulté et qu'elles seront d'autant plus sollicitées. Je ne reviendrai pas sur l'alerte lancée par le Président des Restos du Cœur il y a quelques jours à la télévision ; les chiffres sont effarants. Dans le barème du secours populaire, on voit bien dans les familles que l'on reçoit dans nos permanences qu'ils sont nombreux à ne pas faire face. On parle de la hausse des loyers, de l'électricité, des denrées alimentaires, du carburant. On voit bien que l'inflation aujourd'hui remplit les caisses de l'État et des actionnaires et, dans le même temps, déstabilise les plus fragiles d'entre nous. C'est en lien avec la politique menée dans ce pays de faible rémunération du travail, de stagnation des pensions – c'est la réalité, le quotidien de nos habitants. Cela ne leur permet pas de vivre dignement. On voit aussi les nouveaux coups portés aux allocations chômage et aux bénéficiaires du RSA, ce qui participe à cette dégradation.
Pour conclure, je pense qu'il nous appartient d'accompagner nos concitoyens dans leurs difficultés, mais aussi de nous inscrire dans les mobilisations sociales à venir car nous avons, de notre point de vue, un devoir d'optimisme.
Je voudrais revenir sur trois sujets d'actualité, à la fois sociaux, culturels et mémoriels. Il est vrai qu'il est compliqué de parler car tu as répondu à l'interpellation du collègue, alors que je reviens sur des choses qui ont déjà été dites. La prochaine fois, si l'on fait le tour de table, ce sera mieux, mais ce n'est pas moi qui préside la séance. Cela vous donnera un peu plus de dynamique dans l'écoute.

Je reviens sur l'inquiétude des salariés de Bosch, élément important. On parle encore de plan social pour 2024, avec délocalisation des emplois vers l'Europe de l'Est et des coûts de production plus favorables aux actionnaires. On a tous entendu que l'entreprise de Mondeville avait été désignée meilleure usine de France en 2022, extraordinaire. Tu l'as dit : c'est un des fleurons, c'est donc un coup porté à l'emploi industriel. Je crois que ce dossier doit faire l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics, bien au-delà de ce que tu as dit au travers des échanges avec le Ministre en particulier. Car se pose aussi une question d'argent public. Le Groupe Bosch a bénéficié d'argent public, argent public qui doit conduire – comme le réclame la CGT aujourd'hui dans Ouest France, à convoquer une réunion portant sur l'avenir du site, mais aussi en mettant autour de la table Direction, syndicats, Préfecture, Région, Communauté d'agglomération en charge du développement économique de notre territoire. Car on ne peut pas laisser des entreprises multinationales partir avec l'argent public à l'étranger, délocaliser et mettre notre territoire en difficulté.

Autre point, le devenir de l'Orchestre régional. En effet, le projet de fusion de l'Orchestre avec l'Opéra de Rouen a été acté par la droite régionale la semaine dernière. On est d'accord, c'est l'offre culturelle de proximité qui sera sacrifiée, ainsi que des missions de service public rendu de manière complémentaire par les 2 orchestres normands. En effet, nous partageons aussi les vives inquiétudes des salariés des 2 structures et dénonçons la dégradation à venir de l'offre culturelle sur notre territoire, car c'est aussi de cela qu'il est question. Il y a la question du devenir de la structure, mais aussi de l'offre. Et nous interpellons aussi le Gouvernement car, là encore, comme la SNCF, comme l'emploi industriel, comme la culture, ce Gouvernement a aussi en charge la mise en œuvre de la décentralisation culturelle sur les territoires. Bien évidemment, nous, collectivité locale, sommes particulièrement impliqués dans le financement, mais il revient aussi au Gouvernement de prêter attention aux décisions négatives de la droite régionale qui, si on l'écoute, engendre une baisse de l'offre culturelle. Notre Ministre de la Culture ne peut laisser sombrer des dizaines d'évènements culturels. On peut les citer dans la Région, dans les Départements et dans notre agglomération : ce sont des dizaines d'évènements culturels, des emplois – puisque l'on sait que des salariés n'ont pas été remplacés au niveau de l'Orchestre, il y a déjà 2 emplois qui ont sauté. Tout indique, nous sommes d'accord, que la déclinaison du spectacle vivant sur le territoire participe à la démocratisation culturelle. Je crois que, dans la période actuelle, les services

publics sont mis à mal : éducation, santé, culture. Il est nécessaire que ce Gouvernement ne laisse pas faire la droite, comme il semble s'y engager aujourd'hui.
On voit bien, et c'est du domaine du bilan, que les actions décentralisées de l'Orchestre régional, conjuguées à celles de Plateaux Éphémères ou Tongs & Espadrilles, constituent un véritable poumon culturel sur la ville. Je crois qu'il faut l'apprécier à sa juste valeur. Dans le même temps, ces actions participent au vivre ensemble. Et elles enrichissent toute notre action culturelle de proximité. On doit donc continuer à défendre l'Orchestre de Normandie dans sa nouvelle entité s'il y a passage en force, mais on doit aussi interpeller le Gouvernement sur le sujet.

Enfin, l'implantation de Normandie Memory sur le site de la SMN. Il est vrai que ce projet Hommage aux héros, d'abord envisagé dans la Manche, ambitionne de relater l'histoire du Débarquement et de la Bataille de Normandie en associant, je cite, un spectacle vivant, des images d'archives et des innovations scénographiques. Ce sont 10 hectares, propriété de Caen La Mer, sur le territoire de Colombelles ; un projet présenté aux Maires de l'agglomération le 13 septembre ; Ouest France s'en fait écho pour dire que ces derniers se sont donné jusqu'au mois d'Octobre pour donner leur feu vert ou rouge.
Pour ce qui nous concerne, nous élus de base, nous avons pris connaissance des prises de position des élus de Caen La Mer mais aussi du collectif local d'opposition Hommage aux héros, ainsi que du collectif pour la dignité du tourisme mémoriel, et enfin du Maire de Colombelles – premier concerné. Si l'on veut en faire la synthèse, force est de constater que les avis sont contrastés, c'est le moins que l'on puisse dire. Le dossier est considéré par certains comme un parc d'attraction basé sur l'exploitation de la souffrance humaine, pour lequel 90 M€ seront investis, bien évidemment dans une recherche de rentabilité. Pour moi, la culture n'est pas une marchandise et je crois que c'est un élément qu'il faut retenir. D'autres, comme le Maire de Colombelles, qui fait partie du SIVOM et du territoire de proximité, avec qui nous partageons un certain nombre de choses, regrettent le principe d'une condamnation de facto – je cite – d'un spectacle grand public et populaire. Il pose aussi la question de l'emploi dans sa commune. Nous avons noté l'opposition de nombreuses associations, des familles de vétérans, évidemment, opposées à sa première version, comme celle de nombreux citoyens.

Dans les faits, la décision reviendra aux élus de Caen La Mer. C'est la question de la transmission de la mémoire qui nous est posée, dans un secteur particulièrement touché par la Bataille de Normandie, mais aussi marqué par la présence de citoyens qui ont été engagés dans la résistance – je pense au réseau de résistance du Plateau, et qui ont donné leurs vies. Nous sommes effectivement dans un secteur ou la question de la transmission de la mémoire est posée de manière conséquente. Pour ce qui nous concerne, nous considérons que cette question doit faire l'objet d'un débat public autour d'une présentation publique du projet, car aujourd'hui, les uns et les autres se positionnent en fonction de ce qu'a dit un Maire, sans qu'il n'y ait eu de diffusion publique ; et cela ne nous a pas été présenté. Or, plus on en parle, plus on nous dit qu'il évolue.

(Intervention hors micro, inaudible.)

**M. Joël JEANNE.-** Il faut aller sur Internet, mais ce sont des bribes.
Je pense que la transparence autour de cette question de la transmission mémorielle doit être exigée. Cela me parait essentiel. Le respect de la mémoire de celles et ceux qui ont péri dans cette période doit être une question centrale. Nous ne transigerons pas là-dessus. Dans l'examen du projet, cela nous paraît central.
Combien de citoyens nous interrogent ? Tous les matins, on nous parle de cette affaire lorsque l'on va acheter le pain. Ils nous parlent aussi de leurs problèmes du quotidien, ne l'oublions pas. Nous considérons que les enjeux autour du devenir d'un site industriel doivent être discutés et que tous les points de vue, dans leur diversité, doivent être entendus. Effectivement, si l'on veut prendre une décision cohérente, il faut un véritable débat public avec des confrontations d'idées, que le dossier soit présenté à l'ensemble des élus et sans doute à la population car pourquoi seraient-ce les Maires de l'agglomération, en Conférence des Maires ou en Bureau, qui décideraient du devenir d'un territoire et du contenu de ce qui pourrait être une forme de traitement de la mémoire qui, de notre point de vue, c'est pas sans nous interroger ?
Voilà les questions que je voulais poser, en m'excusant d'avoir été long. Mais je pense que c'est un élément structurant du débat d'aujourd'hui, même si la question sociale ne doit pas être évacuée.

**Mme la Maire Hélène BURGAT.-** Merci. Je vais faire vite sur les éléments de réponse.

Sur l'ORN, j'avais demandé un rendez-vous au Ministère – on sollicite la Ministre, son cabinet – et je note qu'à ce jour nous n'avons eu aucune réponse. Il est vrai que je regrette une position qui pourrait être plus ferme de la part du Ministère, même s'il faut bien reconnaître que dans les différents conseils d'administration, la Direction régionale est exigeante sur tous les sujets de maillages territoriaux etc. Mais il y a un Ministère, un Ministre, qui devraient prendre position sur ce sujet-là, et aujourd'hui ce n'est pas le cas et je le regrette vraiment. Et je n'ai jamais été reçue. Généralement, quand un Maire demande un rendez-vous avec un Ministre sur un sujet aussi important, il a au moins une réponse. Aujourd'hui, on n'en a pas eu et je trouve cela vraiment très, très regrettable.

Je corrige : Logidis, ce ne sont pas 800 camions. Ce sont 450 camions, le même nombre qu'à Carpiquet. Je veux qu'on soit un peu précis sur les chiffres.

Sur ce que tu évoques sur Hommage aux héros, je suis totalement d'accord quant au fait d'avoir un débat public, d'en parler aux habitants et aux chefs d'entreprise qui vont vivre à côté, mais aussi plus largement aux citoyens. Ce qui m'a aussi un peu agacée au mois de Juillet – et d'ailleurs je n'ai pas l'habitude de faire les choses de cette façon-là –, c'est que j'avais quand même le sentiment que l'on allait prendre une décision le 6 Juillet en petite Conférence des Maires... Parce que, soyons clairs, le débat public a eu lieu à Carentan ; et vous avez vu ce que cela a donné. À un moment, j'ai donc eu le sentiment que l'on allait avoir une stratégie un peu différente à Caen en disant : « Il ne faut pas demander aux gens, cela va faire des réunions difficiles, ils ne vont pas être d'accord, etc. » Imaginez, à la Conférence des Maires du 6 Juillet, on était déjà un certain nombre à ne pas pouvoir être là ou à être en vacances, etc. Je me suis dit que j'allais dire ce que je pensais, que ce serait fait, quoi qu'il advienne. Je reconnais cela au Président : il a dit que l'on allait prendre notre temps, que l'on allait pas décider, que l'on aurait une présentation en Septembre et que l'on déciderait en Octobre ; mais ce temps de débat est nécessaire. Jusqu'ici, les Maires n'ont eu que la présentation des porteurs de projet, c'est-à-dire la vidéo qui est sur Internet, mais sans le Maire de Carentan et d'autres personnes qui étaient sur la première version. Sinon, c'est exactement la même chose. Et nous n'avons rien eu de plus... Trois slides qui disent que cela fera 200 emplois plus 100 emplois indirects ; sachant qu'il faut quand même rappeler que, sur 9 hectares, lorsque l'on a une activité économique traditionnelle, ce ne sont pas 300 emplois mais 70 emplois à l'hectare, soit 850 emplois. Donc, l'argument de l'emploi, je veux bien, mais cela ne marche pas dans les faits. En résumé, je suis entièrement d'accord avec toi. On va voir les habitants, les élus, avec les porteurs de projet, et on écoute. J'aimerais bien que les Maires écoutent les collectifs qui sont contre – les collectifs de vétérans, les inquiétudes des habitants, les questionnements des associations. Je souhaite vraiment que l'on porte le sujet au-delà de la conférence des Maires, dont je ne sais pas si elle a toute légitimité pour décider. Je pose cette question et je voulais le faire fortement en Juillet pour que l'on puisse avoir un peu plus de temps pour débattre de tout cela. Je partage donc totalement ton avis là-dessus et c'est ce que j'essaie de défendre. Après, advienne que pourra, la décision sera prise et je me plierai à la décision du plus grand nombre – mais pas au plus petit dénominateur commun.

Passons à l'ordre du jour.

J'ai des pouvoirs à vous communiquer :
- Josiane MALLET à moi-même ;
- Mickaël MARIE à Bertrand HAVARD ;
- Dominique MASSA à André VROMET
- Laetitia POTTIER à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET.

**PRÉSENTATION DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE**

Présentation par M. Jarno DEGUY.

**Mme la Maire Hélène BURGAT**.- Y a-t-il des questions ?
On voit bien que c'est un document qu'il faut faire vivre par la suite. Ce n'est pas figé et cela doit nous guider dans un certain nombre de choix.

J'en profite puisque c'est très lié : avec un grand nombre de communes de l'Est de Caen La Mer, on va s'inscrire dans un projet Piqu'Caen. Caen avait déployé le projet Piqu'Caen pour permettre des passages – vous parliez de fragmentation – à toute la faune urbaine. Cela permet de regarder comment la ville peut recréer des corridors utiles à toute la petite faune urbaine.
En tant que Vice-Présidente, j'ai proposé de faire un grand arc Piqu'Caen sur tout l'Est de l'agglomération, qui partira de Fleury et ira jusqu'à la zone de Démouville. Mondeville votera d'ailleurs une subvention à l'association qui s'en occupe, le GMN, qui prendra en charge tout cela, ce qui nous permettra d'ajuster un certain nombre de fractures et de ruptures sur notre territoire concernant cette faune urbaine. Je pense que, pour Piqu'Caen, on commencera début d'année prochaine. C'est une première action, que nous travaillerons avec ces cartes en main.

**Bertrand HAVARD**.- Je remercie Jarno pour tout ce travail. J'ai assisté à quelques-unes des animations et c'était toujours très intéressant. On a parfois déploré qu'il n'y ait pas assez de monde. Maintenant que l'on a un dossier qui peut paraître technique et qui est présenté rapidement – on ne peut donc pas ouvrir la technique, voir ce qu'il y a dedans et comprendre un peu mieux –, je crois qu'il faut révéler cette richesse, le nombre de taxons qui ont été révélés à la fois sur les fleurs, les mammifères, les oiseaux et les insectes. Ce sont vraiment des choses qu'il faut révéler au public. Il faut faire prendre conscience de cette grande richesse de biodiversité sur notre territoire, qui peut surprendre. On est en ville, avec une structure de ville très urbanisée, et pourtant on a cette richesse-là. Il faut la faire connaître mieux. Je pense qu'il y a des actions importantes à mener auprès des écoles, des enfants. Et puis, des actions à mener pour, évidemment, préserver cette biodiversité et faire en sorte qu'elle augmente encore, puisque les chiffres ont augmenté entre deux bilans. Je crois que l'on a maintenant à vulgariser un peu tout cela de manière à ce que cela devienne plus accessible. Je pense que cette évolution est dans l'esprit des gens, l'état d'esprit a

beaucoup évolué sur ces questions-là, il faut en profiter pour faire connaître ce bilan et mener des actions qui permettront de l'amplifier.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### DÉLIBÉRATION N° DELIB/2023/079 - INFORMATION RELATIVE AUX DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'elle a pris les décisions suivantes :

- Conformément à l'article L. 2122-22, 4° :

| ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS | | | |
|---|---|---|---|
| **N° de marché** | **Objet du marché** | **Titulaire du marché** | **Montant du marché** |
| MAR23006 | Prestation de contrôle de la sécurité et de la santé du travail pendant les travaux d'aménagement des abords de la mairie | SOCOTEC | 1 400 € H.T. |
| **MODIFICATIONS DE MARCHES PUBLICS EN COURS** | | | |
| **N° de marché** | **Objet du marché** | **Titulaire du marché** | **Objet de la modification** |
| MAR20012 | Travaux de construction du nouveau restaurant scolaire centre – Lot 1 Fondations spéciales | PIEUX OUEST | Modification n° 36 - Modification de l'indice de référence pour le calcul de l'actualisation des prix |
| MAR20013 | Travaux de construction du nouveau restaurant scolaire centre – Lot 2 Gros œuvre | GAGNERAUD CONSTRUCTION | Modification n° 14 - Prise en charge d'une partie de la plus value sur les matériaux suite à la crise COVID pour un montant de 36 862,44 € H.T. |
| | | | Modification n° 15 – Travaux supplémentaires pour un montant de 2 460 € H.T. |
| | | | Modification n° 37 - Modification de l'indice de référence pour le calcul de l'actualisation des prix |
| MAR20016 | Travaux de construction du nouveau restaurant scolaire centre – Lot 5 Menuiseries extérieures, serrurerie | MSC | Modification n° 29 - Modification de l'indice de référence pour le calcul de l'actualisation des prix |
| MAR20017 | Travaux de construction du nouveau restaurant scolaire centre – Lot 6 Menuiseries intérieures | HARET DECO | Modification n° 26 - Modification de l'indice de référence pour le calcul de l'actualisation des prix et travaux en moins value |
| MAR20020 | Travaux de construction du nouveau restaurant scolaire centre – Lot 9 Revêtements de sols souples | DESVAGES REVETEMENTS | Modification n° 32 - Modification de l'indice de référence pour le calcul de l'actualisation des prix |
| MAR22021 | Travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de la résidence Clair Soleil – Lot 9 Revêtements de sols souples | ASSOCIATION BATICAP REVIVRE | Modification n° 16 - Travaux supplémentaires pour un montant de 4 157,93 € H.T. |
| MAR22023 | Travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de la résidence Clair Soleil – Lot 11 Panneaux photovoltaïques | ENTREPRISE LAMOUR | Modification n° 17 – Réfaction pour un montant de 7 410 € H.T. |

- Conformément à l'article L. 2122-22, 6° :

| N° de sinistre | Objet des indemnités de sinistre acceptées | Montant de l'indemnité |
|---|---|---|
| | RAS | |

- Conformément à l'article L. 2122-22, 8° :

| Liste des actes de concessions depuis le 14 juin 2023 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Date de l'acte** | **N° de titre** | **Durée de la concession** | **Nom du défunt** | **Prénom du défunt** |
| **NOUVELLES CONCESSIONS** | | | | |
| 10.07.2023 | 3946 | 30 ans | ROUSSELLE née BOUTROIS | Bernadette |
| 29.08.2023 | 3947 | 50 ans | LESENECAL | Hugo |
| 29.08.2023 | 3948 | 30 ans | LEMARIÉ née RAZARIMINANA | Odette |
| 29.08.2023 | 3949 | 50 ans | SAUGRAIN née MARC | Anne-Marie |
| **RENOUVELLEMENTS** | | | | |
| 15.06.2023 | 3945 | 30 ans | LEHUAN | Marcel |
| **RETROCESSIONS** | | | | |
| 21.07.2023 | 3950 | 30 ans | CAPET née GUILBERT | Annick |
| 21.07.2023 | 3951 | 15 ans | BRIERE | Jacques |

Par conséquent,

Vu l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil municipal de Mondeville décide**

- **DE PRENDRE ACTE** de cette information.

## DÉLIBÉRATION N° DELIB/2023/080 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal est régulièrement saisi pour modifier le tableau des effectifs de la collectivité afin de mettre en adéquation les postes budgétaires, quotités et grades d'agents recrutés.

Ainsi, il est proposé de modifier le support budgétaire des emplois de :
- ATSEM (deux postes, dont un pour nomination après réussite à concours)
- Animateur périscolaire et de loisirs
- Agent administratif en restauration scolaire

Par conséquent,

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

**Le Conseil municipal de Mondeville décide**

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des emplois et des effectifs telle que prévue par la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à :
  - Transformer le poste d'adjoint technique à temps complet n° 90/274 en poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps complet, à compter du 1er octobre 2023 ;
  - Transformer le poste d'adjoint technique à temps non complet (31,5/35ème) créé par délibération du 25 septembre 2019 en poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1er janvier 2024 ;
  - Transformer le poste d'adjoint d'animation à temps non complet (17,5/35ème) créé par délibération du 15 juin 2016 en poste d'adjoint d'animation à temps non complet (28/35ème), à compter du 1er janvier 2024 ;

- Transformer le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe n° 258 à temps complet en poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

| | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| VOTE | 27 | 0 | 0 | 0 |

**Intervention(s) :**

**Mme la Maire Hélène BURGAT**.- Je profite de ce rapport RH pour indiquer que Clémence CARGNELUTTI, notre DRH, va nous quitter dans quelques semaines. C'est son dernier Conseil municipal. Je la remercie pour ces 10 années passées auprès de nous. Elle rejoint le Département, la structure 14 qui vient de se créer. Une nouvelle DRH a été recrutée, elle nous rejoindra au mois de décembre.

## FINANCES, MOYENS GENERAUX ET COMMANDE PUBLIQUE

### DÉLIBÉRATION N° DELIB/2023/081 - GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR D'INOLYA

La Commune de Mondeville apporte régulièrement sa garantie aux emprunts réalisés par INOLYA pour la réalisation de travaux de construction ou réhabilitation de logements sociaux sur le territoire communal.

INOLYA, ci-après désigné l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, un prêt d'un montant de 2 602 211 € pour la construction d'un collectif de 33 logements rue Pasteur. La Ville est sollicitée pour apporter sa garantie à hauteur de 25 %, tout comme la Communauté Urbaine de Caen La Mer et à hauteur de 50% pour le Département du Calvados.

Ainsi,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-52 du CGCT,
Vu l'article 2298 du Code Civil,
Vu le contrat de prêt n°148558 en annexe signé entre INOLYA et la Caisse des dépôts et consignations,
Vu les conditions essentielles ci-dessous :

**Article 1 :**
L'assemblée délibérante de la Commune de Mondeville accorde sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 602 211,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°148558 constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 650 552,75€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :**
La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui –ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Commune s'engage se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**
Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Après consultation de la commission Finances, moyens généraux et commande publique du 12 septembre 2023,

**Le Conseil municipal de Mondeville décide**

- **D'ACCORDER** la garantie de la Ville à hauteur de 25% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 602 211 € souscrit par INOLYA auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°148558 ci-joint et conformément aux articles ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

| | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| VOTE | 27 | 0 | 0 | 0 |

ANNEXE(S) :
Contrat de prêt n°148558.pdf

## DÉLIBÉRATION N° DELIB/2023/082 - MAJORATION DE TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 1407 *ter* du Code général des impôts (CGI), les conseils municipaux des communes situées dans le périmètre d'application de la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) prévue à l'article 232 du CGI peuvent majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, due au titre des logements meublés.

Aux termes du décret n°2023-822 du 25 août 2023, portant application de l'article 73 de la loi de finances pour 2023 et modifiant le décret n°2013-392 du 10 mai 2013 relatif au périmètre d'application de la TLV, la Commune de Mondeville entrera dans le champ d'application de la TLV à partir du 1er janvier 2024.

Pour s'appliquer en 2024, l'institution de cette majoration est conditionnée à l'adoption d'une délibération du conseil municipal qui devra être prise avant le 1er octobre 2023.

Certains propriétaires peuvent bénéficier de dégrèvement de cette majoration :

- Pour le logement situé à proximité du lieu où elles exercent leur activité professionnelle, les personnes contraintes de résider dans un lieu distinct de celui de leur habitation principale ;
- Pour le logement qui constituait leur résidence principale avant qu'elles ne soient hébergées durablement dans un établissement ou service mentionné au premier alinéa de l'article 1414 B du livre des procédures fiscales ;
- Les personnes autres que celles mentionnées ci-dessus qui, pour une cause étrangère à leur volonté, ne peuvent affecter le logement à un usage d'habitation principale.

Pour mémoire, le taux d'imposition au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été fixé par le Conseil municipal à 5,55 % par délibération n°2023/29 du 29 mars 2023.

Aussi, il vous est proposé de voter une majoration de 60% du taux de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, en passant de 5,55% à 8,88%.

Par conséquent,

Vu le Code général des impôts,
Vu la loi de finances pour 2023,
Vu le décret n°2023-822 du 25 août 2023 modifiant le décret n° 2013-392 du 10 mai 2013 relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants instituée par l'article 232 du code général des impôts,
Vu la délibération du Conseil municipal n°2023/29 en date du 29 mars 2023 fixant les taux d'imposition pour 2023,

Après consultation de la commission Finances, moyens généraux et commande publique du 12 septembre 2023,

**Le Conseil municipal de Mondeville décide**

- **DE DECIDER** de majorer de 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,
- **DE CHARGER** Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

| | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| VOTE | 27 | 0 | 0 | 0 |

## DÉLIBÉRATION N° DELIB/2023/083 - REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT POUR L'EXERCICE 2024

Depuis le 1er janvier 2017 et la création de la Communauté urbaine Caen la Mer, la taxe d'aménagement a été instituée de plein droit au niveau de l'intercommunalité, en lieu et place des communes membres qui la percevaient directement jus- qu'alors.

En date du 23 novembre 2017, le Conseil communautaire a pris une délibération afin :

- d'instaurer un taux uniforme de taxe d'aménagement fixé à 5% sur l'ensemble de son territoire,
- d'harmoniser les exonérations facultatives prises antérieurement par les communes,
- de reprendre, partiellement, les secteurs initialement instaurés par les communes.

Si la Communauté urbaine est compétente notamment en matière de création ou d'aménagement et d'entretien de voirie, de gestion des services d'intérêt collectif d'assainissement et d'eau notamment, de nombreux équipements publics demeurent à la charge des communes membres (écoles, crèches, etc...). Il est donc pertinent que les communes membres de la Communauté urbaine continuent de percevoir une part importante de la taxe d'aménagement.

Ainsi, en date du 14 décembre 2017, la Communauté urbaine a pris une délibération afin de fixer les modalités de reversement du produit de la taxe d'aménagement aux communes membres. Ce dispositif a été reconduit, pour l'exercice 2024, par délibération du Conseil communautaire du 22 juin 2023.

Afin de continuer à bénéficier de ce reversement, il convient de signer avec la Communauté urbaine la convention de reversement ci-jointe.

Par conséquent,

Vu les articles 1379-0 bis et 1635 quater du Code général des impôts,
Vu l'article 12 de l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 novembre 2017,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 juin 2023,

Après consultation de la commission Finances, moyens généraux et commande publique du 12 septembre 2023,

**Le Conseil municipal de Mondeville décide**

- **D'APPROUVER** le projet de convention de reversement de taxe d'aménagement joint au présent rapport, pour l'exercice 2024,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant, à signer la convention de reversement ci-jointe ainsi que tout document s'y rapportant.

| | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| VOTE | 27 | 0 | 0 | 0 |

ANNEXE(S) :
Projet Convention de reversement TAXE D'AMENAGEMENT.pdf

## DÉLIBÉRATION N° DELIB/2023/084 - SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2022 AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le budget annexe Transport retrace les dépenses et les recettes liées à l'utilisation du bus de la Ville, dans le cadre du transport périscolaire (activité principale) et du transport des écoles et des associations (activité secondaire).

Les recettes 2022 de ce budget sont issues de facturations envoyées aux écoles ou aux associations pour la participation aux frais de déplacement. Le montant de ces recettes s'élève à 383,77 €.

Les dépenses de ce budget sont principalement des dépenses de personnels, d'entretien et de carburant. Le montant s'élève à 56 878,78 €.

Le déficit de ce budget est donc de 56 495,01 € Il convient de verser une subvention d'équilibre du budget principal de la Ville vers le budget annexe Transport pour ce montant. Ce montant avait fait l'objet d'un rattachement sur l'exercice 2022.

Ainsi,

Après consultation de la commission Finances, moyens généraux et commande publique du 12 septembre 2023,

**Le Conseil municipal de Mondeville décide**

- **D'AUTORISER** le versement de la subvention d'équilibre pour l'exercice 2022 du budget principal au budget annexe Transport pour un montant de 56 495,01 €.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

| | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| VOTE | 27 | 0 | 0 | 0 |

:

## EMPLOI, SOLIDARITÉS, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, LOGEMENT

### DÉLIBÉRATION N° DELIB/2023/085 - MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE LA VALLÉE BARREY À L'ASSOCIATION BANDE DE SAUVAGES

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), la Mairie de Mondeville soutient des structures associatives œuvrant dans ce domaine. Après un appel à projets lancé entre mai et septembre 2022, des lieux municipaux ont été mis à disposition de structures de l'ESS. L'association « Bande de Sauvages », lauréate de cet appel à projet, bénéficie depuis de la mise à disposition d'une travée des SHEDS située dans le quartier Valleuil.

Afin de soutenir l'activité de « Bande de Sauvages », il est proposé de leur mettre à disposition gratuitement la salle municipale de la Vallée Barrey pour une durée de deux années renouvelable. Leur installation dans ce quartier répond à une demande des habitants d'avoir un nouveau lieu de vie et d'animation. L'association « Bande de Sauvages » proposera à la ville, en lien avec les conseillers de quartier, un projet autour de l'alimentation et du lien social.

La salle de la Vallée Barrey étant actuellement gérée par Mondeville Animation au titre de la convention pluriannuelle d'objectif et de moyens signée avec la ville, il est proposé d'adopter un avenant afin d'en supprimer la mise à disposition à l'association et de conclure avec « Bande de Sauvages » une convention fixant les conditions de cette nouvelle mise à disposition.

Par conséquent,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectif et de moyens conclue avec Mondeville animation,

Après consultation de la Commission Emploi, Solidarités, Économie Sociale et Solidaire et Logement du 13 septembre 2023,

**Le Conseil municipal de Mondeville décide**

- **D'APPROUVER** la mise à disposition à titre gratuit de la salle Vallée Barrey à l'association Bande de Sauvages pour une durée de deux années renouvelables selon les termes de la convention ci-jointe ;
- **D'APPROUVER** l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'association Mondeville Animation et la mairie de Mondeville,
- **D'AUTORISER** la Maire à signer ces documents ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

| | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| VOTE | 27 | 0 | 0 | 0 |

ANNEXE(S) :
CONVENTION PLURIANNUELLE MA avenant 2023.pdf, convention BDS Vallée Barrey VD.pdf

### DÉLIBÉRATION N° DELIB/2023/086 - RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA SCIC COOP 5 POUR 100

La Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC) Coop 5 pour 100 est une coopérative d'activité créée en 2015. Basée sur un groupe de salariés et d'usagers sociétaires, personnes physiques et morales, la Coop 5 pour 100 allie une forme d'économie originale avec sa structure coopérative et des services socialement et écologiquement innovants.

Après en avoir été une consommatrice régulière, la ville de Mondeville, dans le cadre de sa politique de soutien à l'économie sociale et solidaire, en est devenue sociétaire en 2022.

Comme pour toute structure dont la ville détient des parts sociales, le bilan est présenté à l'assemblée délibérante.
Ce bilan 2022 pour la Coop 5 pour 100 présente les nombreuses activités de celle-ci dans tous les domaines : la restauration (5000 repas servis à la cantine), l'épicerie (815 passages par mois), la ressourcerie (126 tonnes collectées, 66% ont été réemployés), des animations (50 en 2022) ou encore de nouveaux services tels que la location de vaisselle ou les ateliers de couture.

La ville reste cliente de la Coop 5 pour 100 avec, notamment, la confection des colis de Noël qui permet aux bénéficiaires mondevillais de découvrir des produits locaux et bio.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport d'activité 2022 transmis par la Coop 5 pour 100 suite à son assemblée générale du 23 mai 2023,

Après consultation de la Commission Emploi, Solidarités, Economie Sociale et Solidaire et Logement du 13 septembre 2023,

**Le Conseil municipal de Mondeville décide**

- **D'APPROUVER**, après débat, le rapport d'activité 2022 de la Coop 5 pour 100,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

| | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| VOTE | 27 | 0 | 0 | 0 |

ANNEXE(S) :
Bilan activité - social - financier 2022(1)_compressed.pdf

## DÉLIBÉRATION N° DELIB/2023/087 - CONVENTION RELATIVE AUX RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR LA VILLE DE MONDEVILLE SUR LE PATRIMOINE D'INOLYA

En contrepartie de garanties d'emprunts qu'elle a octroyées au bailleur social INOLYA, la ville de Mondeville est réservataire de logements sociaux, c'est-à-dire qu'elle dispose d'un droit de proposition de candidats qu'elle soumet au bailleur, seul détenteur de la décision d'attribution.

Jusqu'à présent, ces droits de réservation étaient gérés en stock, portant sur des logements identifiés dans chaque programme de construction.

La loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi « ELAN », a modifié les modalités de gestion de ces droits de réservation de logements locatifs sociaux, en généralisant une gestion de ces droits en flux annuel.

Cette nouvelle gestion porte sur un flux annuel de logements disponibles dans l'ensemble du patrimoine locatif du bailleur. Elle vise à apporter davantage de souplesse et de fluidité dans la gestion du parc social.

La convention annexée au présent rapport définit les règles et modalités pratiques de mise en œuvre de ces nouvelles dispositions de gestion des droits de réservation. Elle annule et remplace l'ensemble des conventions de réservation conclues antérieurement entre Inolya et la ville de Mondeville.

Elle est applicable à compter du 1er janvier 2024 pour une période de six ans.

Ainsi, par conséquent,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),
Vu le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux,
Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi « 3DS »,

Après consultation de la Commission Emploi-Solidarités-Economie Sociale et Solidaire Logement du 13 septembre 2023,

**Le Conseil municipal de Mondeville décide**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention jointe au présent rapport,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

| | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| VOTE | 27 | 0 | 0 | 0 |

ANNEXE(S) :
CONVENTION VILLE INOLYA RESERVATION LOGEMENTS SOCIAUX.pdf

## DÉLIBÉRATION N° DELIB/2023/088 - CONVENTION RELATIVE AUX RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR LA VILLE DE MONDEVILLE SUR LE PATRIMOINE DE CDC HABITAT SOCIAL

En contrepartie de garanties d'emprunts qu'elle a octroyées au bailleur social CDC Habitat Social, la ville de Mondeville est réservataire de logements sociaux, c'est-à-dire qu'elle dispose d'un droit de proposition de candidats qu'elle soumet au bailleur, seul détenteur de la décision d'attribution.

Jusqu'à présent, ces droits de réservation étaient gérés en stock, portant sur des logements identifiés dans chaque programme de construction.

La loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi « ELAN », a modifié les modalités de gestion de ces droits de réservation de logements locatifs sociaux, en généralisant une gestion de ces droits en flux annuel.

Cette nouvelle gestion porte sur un flux annuel de logements disponibles dans l'ensemble du patrimoine locatif du bailleur. Elle vise à apporter davantage de souplesse et de fluidité dans la gestion du parc social.

La convention annexée au présent rapport définit les règles et modalités pratiques de mise en œuvre de ces nouvelles dispositions de gestion des droits de réservation. Elle annule et remplace l'ensemble des conventions de réservation conclues antérieurement entre CDC Habitat Social et la ville de Mondeville.

Elle est applicable à compter du 1er janvier 2024 pour une période de six ans.

Ainsi, par conséquent,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),
Vu le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux,
Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi « 3DS »,

Après consultation de la Commission Emploi-Solidarités-Economie Sociale et Solidaire Logement du 13 septembre 2023,

**Le Conseil municipal de Mondeville décide**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention jointe au présent rapport,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

| | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| VOTE | 27 | 0 | 0 | 0 |

ANNEXE(S) :
Projet Convention MONDEVILLE _ CDC.pdf

## DÉLIBÉRATION N° DELIB/2023/089 - CHARTE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES - VILLE AIDANTE ALZHEIMER

Comme chaque année, la journée mondiale Alzheimer qui a lieu le 21 septembre 2023 est un moment important pour sensibiliser le grand public aux maladies d'Alzheimer et apparentées. Cette année, le thème retenu par France Alzheimer est celui des activités physiques adaptées.

L'Association France Alzheimer Calvados et le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Caen Couronne ont sollicité la Ville de Mondeville pour accueillir cet évènement informatif, sportif et festif. De nombreux partenaires sont associés à l'organisation de cette journée.

L'Association France Alzheimer propose de formaliser ce partenariat avec la Ville à travers la signature d'une charte, jointe en annexe à la présente délibération, qui reprend les engagements des deux parties, signifiant notamment la volonté de la Ville de favoriser l'inclusion des personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée et leurs aidants au sein de la commune.

Par conséquent,

Après consultation de la Commission Emploi-Solidarités-Economie Sociale et Solidaire Logement du 13 septembre 2023,

**Le Conseil municipal de Mondeville décide**

- **D'APPROUVER** les termes de la charte jointe à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire et son représentant à signer ladite charte ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

| | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| VOTE | 27 | 0 | 0 | 0 |

ANNEXE(S) :
Charte Ville aidante Alzheimer.pdf

## ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE

### DÉLIBÉRATION N°DELIB/2023/090 - ADHÉSION AU SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE LE 14 - CALVADOS PRÉVENTION JEUNESSE

Conformément aux dispositions des articles L. 121-2 et L. 221-1 du Code de l'Action sociale et des familles, le Département participe, dans le cadre des compétences qui sont les siennes en matière d'aide sociale à l'enfance, aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles. Ces actions peuvent prendre plusieurs formes telles que des actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

Cette politique est déclinée localement, notamment, par le nouvel établissement public créé par le Département du Calvados: Le 14 – Calvados Prévention Jeunesse.

Par délibération n°2023/64 du 14 juin 2023, le conseil municipal de Mondeville a déclaré son intention d'adhérer au 14.

Il est proposé à présent d'adhérer pleinement à l'établissement Le 14.

Conformément aux statuts, la ville doit une contribution à l'établissement, qui peut prendre la forme de mises à disposition de locaux ou de personnel, de matériel, ou d'une subvention. La Ville de Mondeville se propose de contribuer au 14 par la mise à disposition de locaux. Si toutefois un accord n'est pas trouvé sur les locaux, une subvention de la Ville au fonctionnement du 14 sera envisagée.

En outre, en application de l'article 6 des statuts, qui précise que le président du conseil d'administration pourra inviter « à siéger avec voix consultative un représentant des communes sur le territoire desquelles l'établissement intervient... », il convient de désigner un membre titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration de l'établissement.

La désignation de ce délégué a lieu, en application de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, au scrutin secret à la majorité absolue aux premier et second tours, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret. Un délai raisonnable est laissé pour les candidatures.

Par conséquent,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu l'objet et les statuts de l'établissement, et notamment les articles 12 et 13 des statuts de l'établissement qui précisent les apports et contributions des membres,
Considérant que les bénéficiaires de l'intervention de cet établissement peuvent être des habitants de la Ville de Mondeville, jeunes accompagnés ou leurs familles assistées par Le 14,
Considérant les candidatures et les résultats du scrutin,

Après consultation de la commission Éducation, enfance, jeunesse du 11 septembre 2023,

**Le Conseil municipal de Mondeville décide**

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Ville à l'établissement public départemental de prévention spécialisée Le 14 – Calvados Prévention Jeunesse dont les statuts sont annexés à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer une convention de mise à disposition de locaux au bénéfice des équipes du 14 dédiées au territoire de la Ville, si toutefois un local municipal adapté est disponible,
- **DE DÉCIDER** de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret du représentant de la Ville au sein du conseil d'administration du 14,
- **DE DESIGNER** comme représentant de la commune au sein du conseil d'administration de l'établissement Le 14 – Calvados Prévention Jeunesse, M./Mme .....
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

| | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| VOTE | 27 | 0 | 0 | 0 |

ANNEXE(S) :
Statuts du 14 Prévention spécialisée.pdf

## DÉLIBÉRATION N° DELIB/2023/091 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU CALVADOS POUR LE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE JEUNES

Par leur action sociale, les Caisses d' Allocations familiales contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie de jeunes et à la prévention des exclusions.

En particulier la CAF mène des actions visant à soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie.

Elle propose à la Ville un conventionnement pour le versement d'une prestation de service jeunes, destinée à soutenir les actions du service jeunesse.

Les objectifs de la convention :

- Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prises d'initiative
- Développer les partenariats locaux autour de la jeunesse et intégrer les actions soutenues dans ces partenariats
- Consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels de la jeunesse
- Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions itinérantes « hors les murs ».

Ainsi, par conséquent,

Considérant que la Ville de Mondeville s'est engagée dans cette démarche appelée « Préfiguration de la PS Jeunes » depuis 2021,

Considérant que la participation de la CAF prend la forme de la prise en charge de 50% des dépenses relatives au(x) poste(s) d'animateur(s) qualifié(s) et des dépenses afférentes à ce(s) poste(s), selon la décision de son conseil d'administration; à ce jour 50% d'un ETP,

Considérant la convention définissant les modalités de versement de cette subvention et les projets de service et documents devant être produits pour permettre le contrôle de l'activité du service jeunesse et justifier ce versement,

**Le Conseil municipal de Mondeville décide**

- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention PS JEUNES avec la CAF jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

| | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| VOTE | 27 | 0 | 0 | 0 |

ANNEXE(S) :
Convention CAF PSJ.pdf

## URBANISME ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### DÉLIBÉRATION N° DELIB/2023/092 - RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA SPLA CAEN PRESQU'ILE

En application de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le rapport d'activité de la SPLA Caen Presqu'ile doit être présenté devant l'organe délibérant de la collectivité. Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle. Le contenu du rapport à évolué depuis le 1er janvier 2023 en application du décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022.

La SPLA Caen Presqu'ile a été créée en 2010 pour développer un projet commun autour de la ré-urbanisation de la presqu'île de Caen. Elle dispose d'une concession sur le Nouveau Bassin et des mandats : valorisation des sols, mise en œuvre du PIM Presqu'ile et Valleuil à Mondeville.

Dans le cadre du mandat Valleuil, la SPLA a suivi en 2022 les travaux de rénovation de la grande halle ainsi que la phase 2 des travaux de VRD de la ZAC Valleuil. Une grande partie des espaces publics, dont le parc situé devant le manoir, a été livrée cette année. Le bâtiment « La Cartoucherie » a été livré par INOLYA au printemps 2022.

En 2023, la SPLA poursuit l'aménagement de la ZAC sous mandat délivré par la Ville de Mondeville, avec les travaux de dépollution des sols, commencés depuis juillet 2023.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport annuel du mandataire 2022 transmis par la SPLA Caen Presqu'ile le 25 août 2023,

Après consultation de la Commission Urbanisme et transition écologique du 12 septembre 2023,

**Le Conseil municipal de Mondeville décide**

- **D'APPROUVER**, après débat, le rapport annuel du mandataire 2022 de la SPLA Caen Presqu'lle,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

| | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| VOTE | 27 | 0 | 0 | 0 |

ANNEXE(S) :
CPI_rapport_annuel-mandataire_2022 VDEF.pdf

### DÉLIBÉRATION N° DELIB/2023/093 - DÉNOMINATION DES RUES DE LA CITÉ DES ROCHES

La cité des Roches, située dans le quartier du Plateau, a été créée en 1925 pour loger des ouvriers de la Société Métallurgique de Normandie. Les rues qui la desservent ont jusqu'à ce jour comme seule dénomination la « cité des roches ». Cette absence d'adressage précis pose des difficultés pour les services postaux et de secours mais aussi pour les gestionnaires de réseaux, notamment ceux gérant la pose et l'entretien de la fibre optique.

Par ailleurs, la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS », du 21 février 2022 reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse et rappelle que le conseil municipal est chargé des dénominations des voies et lieux-dits.

Cette loi oblige ainsi à dénommer tous les voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. La cité des roches est donc concernée.

Afin de proposer au Conseil municipal des dénominations, il a été demandé aux conseillers de quartier du Plateau de formuler des propositions en lien avec des noms de végétaux. En effet, presque toutes les rues du Plateau sont nommées à partir de noms de plantes ou d'arbres.

Une visite organisée dans la cité des roches avec un botaniste a ainsi permis d'y identifier des plantes sauvages. A partir de ces résultats, le conseil de quartier du Plateau propose au conseil municipal de Mondeville les dénominations suivantes – cf. plan joint :

- Impasse des Genêts
- Rue des Passiflores
- Allée des Violettes
- Allée des Sureaux
- Allée du Plantain

L'axe central est nommé Rue de la cité des roches.

Par conséquent,

Vu la loi n°2022-217 dite « 3DS » du 21 février 2022,

Considérant les propositions de dénominations proposées par le Conseil de quartier du Plateau,

Après consultation de la commission Urbanisme et Transition écologique du 12 septembre 2023,

**Le Conseil municipal de Mondeville décide**

- **D'APPROUVER** les dénominations de voies ci-dessus présentées et décrites en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

| | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| VOTE | 27 | 0 | 0 | 0 |

ANNEXE(S) :
Annexe 1 dénomination rues cité des roches.pdf

**Intervention(s) :**

**Mme Maryline LELÉGARD-ESCOLIVET** .- Cela a été une première mission pour les Conseils de quartier. Un facteur qui participait à ces Conseils a très vite remarqué que les pompiers ou n'importe quel organisme ne pouvaient pas se rendre dans ces rues, ils ont donc travaillé. Cela fût un gros travail, une de leurs premières missions, et je tenais à les remercier. Ce soir, un Conseiller de quartier du Plateau est présent.

**Mme Véronique VASTEL**.- Le changement de rue sur le Plateau est une très bonne idée, mais nous nous faisions la réflexion entre nous que dans ce quartier-là habite aussi une population vieillissante et que tous les changements allaient peut-être être

très compliqués. Vous avez sans doute tous eu l'expérience un jour dans votre vie : lorsque l'on change d'adresse, c'est une usine à gaz. Peut-être que des personnes auraient besoin d'un accompagnement. C'est quelque chose auquel on peut penser.

**Mme la Maire Hélène BURGAT**.- Il faut que l'on soit vigilant. On peut voir avec les Conseillers de quartier là où il peut y avoir...

**Mme Maryline LELÉGARD-ESCOLIVET**.- Ils ont été reçus. On les a invités dans la rue, sous un chapiteau un soir, pour leur indiquer les noms de rue. On les a bien reçus. Ils étaient un certain nombre. On a aussi dit qu'on les accompagnerait...

**Mme la Maire Hélène BURGAT**.- Avec France Services, on peut demander à des agents d'aller sur place, si vraiment des personnes étaient en difficulté.

## SPORT, CULTURE, LECTURE PUBLIQUE, ÉVÈNEMENTIEL

### DÉLIBÉRATION N° DELIB/2023/094 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR L'ASSOCIATION L'ENCRAGE

Depuis 2005, l'association L'Encrage assure, par ses nombreuses actions, la promotion de la sérigraphie. Technique d'impression simple et abordable, la sérigraphie est une pratique qui permet de familiariser des publics très larges aux enjeux de la création artistique et de l'édition.

Cette sensibilisation revêt différentes formes :

- De nombreuses animations à l'attention de publics variés et de tout âge (école, institutions sociales, etc.)
- L'accompagnement d'association et d'institution dans la construction de projets artistiques et culturels
- L'accompagnement d'artistes du territoire dans la production d'œuvres, d'éditions impliquant la sérigraphie

L'Encrage, c'est aussi un collectif d'artistes et d'éditeurs dynamiques porteurs de projets créatifs et d'événements autour de l'imprimé et du livre.

Désireuse de favoriser l'accès à la découverte des pratiques artistiques et de faciliter pour tous l'accès au plaisir et aux richesses du livre et de l'imprimé, la Ville a décidé de mettre à disposition de l'association l'Encrage un local pérenne, à savoir le local situé au 1, avenue des écoles (ancien local Jeunesse) au Plateau.

En contrepartie de l'usage du local l'association l'Encrage s'engage à mettre à disposition de la Ville, pour une quotité horaire annuelle définie dans la convention, sa cheffe d'atelier en vue de réaliser des projets de découverte de pratiques artistiques qui seront déterminés conjointement avec la Ville, pour ses services ou pour ses partenaires.

Enfin, par la mise en place d'expositions, d'une micro-librairie, de collaborations avec la médiathèque Quai des Mondes, avec Supermonde et d'autres partenaires, ce local a vocation à devenir un lieu d'accueil et de référence dans la valorisation du livre et de l'objet imprimé.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2144-3,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L. 2111-1, L. 2121-1 et suivants, et L. 2122-1-1 et suivants,

Après consultation de la commission Sport, Culture, Lecture publique et Évènementiel du 5 septembre 2023,

**Le Conseil municipal de Mondeville décide**

- **D'APPROUVER** le projet de convention d'occupation temporaire du domaine publique de la Ville en faveur de l'association l'Encrage, joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

| | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| VOTE | 27 | 0 | 0 | 0 |

ANNEXE(S) :
Projet_COT_L'Encrage.pdf

## DÉLIBÉRATION N° DELIB/2023/095 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE CAEN LA MER

Depuis 2012, la médiathèque Quai des Mondes s'intègre dans un réseau de lecture publique représentant aujourd'hui 26 équipements partageant un portail et un logiciel de gestion en commun.

Les usagers du territoire bénéficient d'une carte unique qui leur permet d'emprunter des documents dans ces 26 médiathèques mais aussi un accès au catalogue commun interrogeable librement depuis Internet.

De plus, les usagers régulièrement inscrits à la bibliothèque de la commune peuvent accéder, depuis le portail des bibliothèques de Caen la mer, aux ressources électroniques conjointement acquises par la Bibliothèque du Calvados et la Communauté urbaine Caen la mer.

L'accès aux services et ressources du réseau de lecture publique fait l'objet d'une convention dont le projet est joint en annexe à la présente délibération et demande une participation financière de la ville qui s'élève à 0,45 € par an et par habitant (0,15 € pour les ressources en ligne et le portail et 0,30 € pour le logiciel de gestion SIGB).

Par conséquent,

Après consultation de la commission Sport, Culture, Lecture publique et évènementiel du 5 septembre 2023,

**Le Conseil municipal de Mondeville décide**

- **D'APPROUVER** le projet de convention d'adhésion au réseau de lecture publique de Caen la mer , joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

| | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| VOTE | 27 | 0 | 0 | 0 |

ANNEXE(S) :
2023_09_20_Convention lecture publique 2023-2026.pdf

La Maire,

Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance

Kévin LEBRET